Téléchargé le 17-10-2026 à 00:01

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Psychologue

Informations sur le concours

Publié le :	16-10-2026
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	2
Adresse d'envoi email des candidatures :	
Date du concours :	18-01-2027

A propos du poste :

Un concours externe sur titres de Psychologue de classe normale est ouvert aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg à compter du 18 janvier 2027, en application du décret décret n° 91-129 du 31 janvier 1991 modifié portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière , en vue de pourvoir les postes ci-après susceptibles d'être vacants aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg :

- 01 poste de psychologue clinicien, à temps non complet à 50%, en unité neurovasculaire (pôle tête-cou) ;

- 01 poste de psychologue clinicien, à temps non complet à 50%, au service de réanimation pédiatrique polyvalente et soins intensifs pédiatriques (pôle médico-chirurgical de pédiatrie

Informations sur l'établissement

Nom :	Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
Ville :	67000 Strasbourg
Site Web :	https://www.chru-strasbourg.fr

Pour candidater

Date limite de candidature :	16-12-2026

Conditions de candidature :

Article 2 – Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires :

1° De la licence et de la maîtrise en psychologie qui justifient, en outre, de l'obtention :

Soit d'un diplôme d'études supérieurs en psychologie,

Soit d’un diplôme d’études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel- dont les modalités sont fixées par l’arrêté du 19 mai 2006 modifié susvisé.
Soit d’un des titres figurant sur une liste fixée par l’arrêté du 1er août 1996 modifié susvisé.

2° De la licence visée au 1° et d’un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par l’arrêté du 19 mai 2006 modifié susvisé.

3° Du diplôme de psychologie délivré par l’école des psychologues praticiens de l’Institut catholique de Paris.

4° De titres ou diplômes étrangers reconnus comme équivalents aux titres et diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées au 5° de l’article 1er du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié susvisé.

5° D’une qualification reconnue comme équivalente à l’un des titres ou diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées par le chapitre III du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié susvisé.

Les titres et diplômes visés au 1°, 2°, 3° et 4° doivent avoir été délivrés dans les spécialités définies par l’arrêté du 10 janvier 2008 modifié susvisé, ainsi que dans toute autre spécialité entrant dans les missions des établissements relevant de l’article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée susvisée.

Par ailleurs, les personnes titulaires d’un doctorat, en sus des diplômes ci-dessus requis peuvent présenter une épreuve orale intégrée à l’épreuve orale prévue par l’article 6 de la présente décision, en vue de la reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat, conformément à l’arrêté du 1er août 2019 susvisé.

Pièces à fournir :

L’intégralité de la décision d’ouverture du concours est disponible sur le site de l’établissement organisateur à l’ adresse : https://www.chru-strasbourg.fr/emploi-et-formation/professionnels-non-medicaux/les-concours/

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

Direction des Ressources Humaines et de la Politique Sociale

Cellule GPMC - Concours

1, Place de l'Hôpital – BP 426

67091 STRASBOURG Cedex